

# Pie XII et la Santé - 1945

## ALLOCUTION A UN GROUPE DE MÉDECINS SPÉCIALISTES

30 janvier 1945 (1)

*A cent vingt médecins spécialistes appartenant aux nations alliées, le Saint-Père rappelle les devoirs du médecin à l'égard de l'âme de ses malades.*

### L'exemple du bon Samaritain.

Votre présence, Messieurs, Nous remet en mémoire d'une façon saisissante une parabole prononcée, voici presque deux mille ans, par le Christ, le divin Médecin, lorsqu'il cheminait avec tant de bonté au milieu des hommes. C'est l'histoire du bon Samaritain; elle a été conservée pour la postérité avec son saisissant réalisme dans l'Évangile écrit par saint Luc, qui 'lui-même était médecin. La scène vous est familière à tous. Une route solitaire, un blessé gisant, abandonné et couvert de sang, au bord de la route, évidemment victime de valeurs qui l'ont dépouillé après une lutte d'une sauvage violence. Le bon Samaritain, se hâtant vers sa demeure, l'aperçoit; il s'écarte de son chemin, descend de sa monture, va à l'étranger qui souffre, examine avec sympathie ses blessures, y verse doucement de l'huile et du vin pour les laver et les panser, hisse le blessé sur son cheval et le conduit jusqu'à l'auberge la plus proche où il donne des ordres pour qu'on le soigne spécialement. Rien ne doit être épargné pour sa complète guérison.

Le cadre peut différer de par les circonstances communes de votre expérience. Mais l'esprit de dévouement prompt et désintéressé, celui des principes élevés qui inspirent de se sacrifier soi-même dans l'intérêt d'autrui, l'esprit de tendresse et d'amour, c'est ce même esprit qui a caractérisé votre profession à toutes les périodes de l'histoire humaine. L'humanité serait bien à plaindre s'il n'en était pas ainsi.

### Il faut respecter dans le malade ses intérêts et sa destinée surnaturels.

Car le médecin ne traite pas une matière inerte qui serait sans valeur. Celui qui souffre entre ses mains est une créature humaine, un homme comme lui. Comme lui, ce malade a un devoir à remplir dans une famille où des coeurs aimants l'attendent avec anxiété; il a une mission à remplir, si humble soit-elle, dans la société humaine. De plus, le souffrant, l'estropié, le fiévreux, a un rendez-vous avec l'éternité; et quand le dernier souffle quittera son corps, il commencera une vie immortelle dont la joie ou le tourment seront le reflet du succès ou de la faillite devant Dieu de sa mission terrestre. Précieuse créature issue de l'amour de Dieu et de sa toute-puissance!

L'âme et la poussière se sont unies pour former cette image de l'Infini; elles vivent dans le temps et dans l'espace et pourtant elles sont orientées vers un terme qui les dépasse toutes deux: portion de l'univers créée et destinée cependant à partager la gloire et le bonheur du Créateur; dès lors, cet homme qui se confie aux soins d'un médecin est quelque chose de plus qu'un amas de nerfs, de tissus, de sang et d'organes. Bien qu'on fasse venir le médecin pour qu'il guérisse le corps, il lui faut souvent donner des conseils, prendre des décisions, formuler des principes qui affectent l'homme au spirituel et ont rapport avec son éternelle destinée. En dernière analyse, c'est l'homme qu'il faut traiter; un homme fait d'une âme et d'un corps, qui a des intérêts temporels, mais aussi éternels! Et de même que ses intérêts temporels et ses devoirs envers sa famille et la société ne peuvent être sacrifiés aux fantaisies capricieuses et aux désirs exaspérés de la passion, de même ses intérêts éternels et ses devoirs envers Dieu ne peuvent jamais être subordonnés à la poursuite d'un avantage temporel quel qu'il soit.

«De là, disions-Nous récemment en Nous adressant aux médecins appartenant à l'Union italienne Saint-Luc, de là dérivent toute une série de principes et de normes qui règlent l'usage et le droit de disposer des organes et des membres du corps, et qui s'imposent également à l'intéressé et au médecin appelé à le conseiller.» (2)

Car l'homme n'est pas réellement le propriétaire et le maître absolu de son corps: il en a seulement l'usage et Dieu ne peut lui permettre d'en user de façon contraire aux fins intrinsèques et naturelles qu'il a assignées aux fonctions des différentes parties du corps.

Il est clair alors, comme Nous l'observions à la même occasion, que la profession médicale place bien nettement ceux qui l'exercent dans la sphère de l'ordre moral, afin qu'ils soient dans leur activité toujours dirigés par ses lois. Qu'il s'agisse d'enseigner, de donner un conseil, de prescrire un traitement ou d'appliquer un remède, le médecin ne peut pas franchir la frontière de la loi morale, en se désolidarisant des principes fondamentaux de l'éthique et de la religion. Sa vocation est noble, sublime; sa responsabilité envers la société est grave; mais Dieu ne manquera pas de le bénir de ses efforts dévoués et sans limites pour alléger les souffrances de ses frères en humanité sur cette terre, pourvu toutefois qu'il n'échoue pas dans la conquête des joies incomparables du ciel. C'est Notre prière très instante que cette bénédiction vous soit à tous accordée en abondance par la bonté miséricordieuse de Dieu.

1 D'après le texte anglais de Discorsi e Radiomessaggi, t. VI, p. 297; cf. traduction française des Actes de SS Pie XII, t. III, p. 41.

2 Allocution du 12 novembre 1944; cf. Documents Pontificaux 1944, p. 203.

